

## Déclaration du CCBE sur la situation des avocats en Tunisie

17/05/2024

---

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le 17 mai 2024, à l'occasion de sa session plénière, le CCBE condamne fermement la violente arrestation récente des avocats Sonia Dahmani, Mehdi Zagrouba, ainsi que les actes de tortures perpétrés à son encontre, et la tentative d'arrestation de l'avocat Nidhal Salhi<sup>1</sup>.

D'une part, le CCBE est sérieusement préoccupé par la violence de ces arrestations alors que les deux avocats s'étaient réfugiés dans les locaux de l'Ordre national des avocats de Tunisie. De plus, le CCBE est d'autant plus choqué par le fait que l'avocat Mehdi Zagrouba a été la victime de torture suite à son arrestation.

D'autre part, le CCBE est également préoccupé par le fait que ces arrestations sont liées à l'exercice de leur liberté d'expression et servent à la restreindre illégalement, ainsi que leurs activités légitimes en tant qu'avocats, notamment celles liées à l'assistance juridique dans le domaine du droit de l'immigration et de l'asile.

Dans ce contexte, le CCBE exhorte les autorités compétentes en Tunisie à rétablir la liberté des avocats arrêtés. En outre, le CCBE demande instamment aux autorités compétentes de veiller à ce qu'une enquête approfondie et impartiale sur la torture de l'avocat Mehdi Zagrouba soit menée, en vue de traduire les responsables en justice conformément aux normes internationales.

En outre, le CCBE exprime unanimement la solidarité de l'ensemble de la profession d'avocat en Europe et invite les autorités compétentes au niveau de l'UE, du Conseil de l'Europe et au niveau international à prendre les mesures nécessaires pour soutenir nos confrères et consœurs tunisiens.

Enfin, le CCBE rappelle le fait que tous les avocats doivent pouvoir exercer leurs fonctions professionnelles sans crainte de représailles, d'entraves, d'intimidation ou de harcèlement afin de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice et l'état de droit.

---

<sup>1</sup> Voir également la lettre du CCBE adressée aux autorités tunisiennes : <http://ccbe.link/x6qnw>